

Charte d'engagement citoyenne

pour le respect de l'homme, de la vie animale et végétale et pour la fertilité de la terre



Article 1 - Je n'utilise pas de produit chimique de synthèse (pesticides, herbicides, engrais...)

- ▶ J'utilise des produits naturels pour les traitements et pour les apports en engrais, afin de ne pas polluer l'eau, le sol et l'air
- ▶ J'enrichis la terre avec mon compost

Article 2 - Je respecte la vie végétale et animale en favorisant la biodiversité locale

- ▶ J'utilise des plantes associées et j'apprends à connaître les insectes de mon jardin

Article 3 - J'économise l'eau

- ▶ Je récupère l'eau de pluie
- ▶ J'utilise le paillage (broyat de taille, paille...) au pied de mes végétaux
- ▶ J'installe un arrosage goutte à goutte

Article 4 - Je recycle mes déchets

- ▶ Je broie mes déchets et je les composte

Article 5 - Je préfère les plants bios et les plantes locales, plus résistantes et mieux adaptées au climat et aux conditions locales

Article 6 - Je laisse faire la nature

- ▶ Je limite les tontes
- ▶ Je laisse fleurir les plantes
- ▶ Je fais des tailles douces aux arbres

Article 7 - Je respecte mon voisinage

- ▶ J'utilise mes appareils thermiques ou électriques aux heures autorisées
- ▶ Je ne fais pas de feu
- ▶ Je fais attention aux voisins lors de mes arrosages

Article 8 - Je partage mon expérience et mes "recettes" avec les autres jardiniers et j'offre (ou j'échange) mes surplus

Article 9 - Je fais la promotion de la gestion durable et raisonnée des jardins

Jardinons autrement à Saint-Egrève



Le jardinier éco-responsable

M.....

Pour la Ville et le Conseil de l'Agenda 21

Catherine HADDAD

Adjointe déléguée au développement environnemental